



Rapport annuel
 1^{er} mars 2021 au 28 février 2022
 L'ACÉRICULTURE AU QUÉBEC,
 EN PLEINE EXPANSION.



**Producteurs
 et productrices
 acéricoles du Québec**

L'année 2021 en chiffres

Des records et des nouveautés

DES RECORDS

Versements aux producteurs 517 M\$	7 934 visites sur la boutique en ligne	2 M de visites sur erableduquebec.ca
Ventes de l'agence 180,2 M lb (hausse de 22,5%)	90 049 abonnés Facebook Érable du Québec	797 participants au concours des animations scolaires
Exportations canadiennes 160,78 M lb (hausse de 19,2%)	12 955 abonnés Facebook PPAQ	693 érablières inscrites sur Érable d'ici
	Niveau de la réserve 37,3 M lb (baisse de 67 M lb en un an)	

DES NOUVEAUTÉS

7 M de nouvelles entailles	Campagne de sensibilisation à l'hameçonnage	Nouvelle direction générale
2 000 nouveaux producteurs et productrices acéricoles	Ligne téléphonique spécialement pour le contingentement	Sortie médiatique <i>Bonne coupe, bad coupe</i>
1 300 nouvelles entreprises acéricoles	Nouveau règlement sur le contingentement	Nouvelle section Jeunesse sur erableduquebec.ca
		Le temps des sucres reconnu comme « patrimoine immatériel »

Table des matières

4	Mot du président	28	Finances
8	Mot de la direction générale	34	Technologies de l'information
12	Structure organisationnelle	36	Mise en marché et recherche
13	Conseil d'administration	41	Recherche et innovation des produits d'érable
14	Membres des comités	42	Promotion et développement des marchés
15	Équipe de direction	46	Service aux producteurs et contingentement
16	Direction générale	48	Règlementation
18	Communications corporatives	51	Syndicats acéricoles régionaux
26	Logistique d'entrepôt et gestion des stocks		



Serge Beaulieu
Président

Mot du président

Récolte 2021 et outils de mise en marché

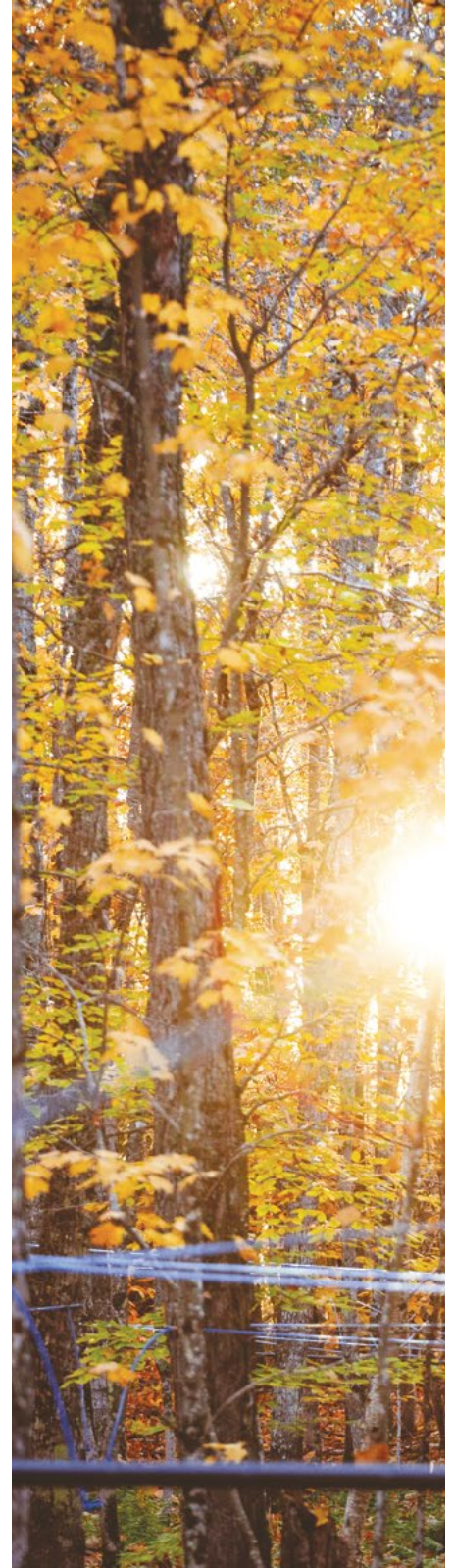
Pour plusieurs producteurs et productrices acéricoles, l'année 2021 fut une année modeste. Mère Nature n'aura pas été très généreuse pour plusieurs d'entre nous. Après deux années records, cette dernière récolte de sirop d'érable ne passera pas à l'histoire. Dans plusieurs régions du Québec, la saison fut courte et chaude, mais nous avons tout de même produit 133 millions de livres de sirop d'érable.

Depuis la mise en place du plan conjoint en acériculture, en 1990, les producteurs et productrices acéricoles du Québec se sont dotés de plusieurs outils de mise en marché. Face à une récolte décevante en 2021, nous sommes privilégiés de pouvoir compter sur notre réserve stratégique de sirop d'érable pour assurer l'approvisionnement de toute la filière acéricole. La réserve nous permet également de maintenir la stabilité des prix et de rassurer les marchés mondiaux.

Même si la récolte fut moyenne en 2021, les ventes ont été extraordinaires avec plus de 180 millions de livres de sirop d'érable. Pour une deuxième année de suite, nos ventes ont connu une croissance de plus de 20%. Avec des ventes largement supérieures à la récolte, c'est notre réserve stratégique qui fut mise à contribution. Plus des deux tiers de nos stocks sont sortis de nos entrepôts au courant de l'année pour combler la hausse de la demande sur les différents marchés internationaux.

En plus de stabiliser les prix, la réserve nous permet de stabiliser les revenus des producteurs et productrices acéricoles. Au total, les PPAQ ont pu faire des paiements records de 517 millions de dollars grâce aux ventes exceptionnelles de l'ensemble de la production de sirop d'érable intracontingent des années antérieures et du sirop d'érable intracontingent et hors contingent 2021.

Nous sommes privilégiés de pouvoir compter sur notre réserve stratégique de sirop d'érable pour assurer l'approvisionnement de toute la filière acéricole.



Émission de 7 millions d'entailles

À aucun moment les Producteurs et productrices acéricoles du Québec (PPAQ) n'ont offert autant de nouveaux contingents qu'en 2021 depuis l'adoption, en 2003, du règlement sur le contingentement de la production acéricole! En effet, cette année, le conseil d'administration des PPAQ a décidé d'augmenter le contingent de 7 millions de nouvelles entailles. Du jamais vu pour les PPAQ, alors que dans les 15 dernières années nous avons quand même émis du contingent à quatre reprises: 2008, 2009, 2010 et 2016, pour un total de 17 millions d'entailles.

Le conseil d'administration des PPAQ doit analyser, tous les ans, les résultats de la récolte de l'année en cours, l'état des inventaires de la réserve stratégique, les demandes des acheteurs autorisés et les besoins des différents marchés mondiaux. En plus de ces paramètres, et avant de prendre leur décision, les administrateurs des PPAQ ont commandé une étude actuarielle afin d'avoir en main une analyse en profondeur de la situation. Cette étude nous a permis de brosser le portrait des inventaires de l'ensemble de la filière acéricole québécoise en plus de réaliser des projections.

Après une décision attendue de la Régie des marchés agricoles et alimentaires du Québec (la Régie) le 2 septembre 2021, les demandeurs avaient jusqu'au 15 octobre pour faire parvenir leur dossier aux PPAQ. Le nombre total d'entailles offertes, 7 millions, a été divisé au prorata des demandes reçues et 5% des entailles étaient réservées pour des projets de démarrage en terres publiques. Notre nouveau système offrait le choix aux producteurs et productrices acéricoles d'obtenir des entailles par attribution ou par tirage au sort en fonction des modèles d'entreprises.

En décembre 2021, les PPAQ ont procédé à l'annonce officielle de l'attribution et du tirage au sort de 7 millions d'entailles de contingent. Près de 4 000 aspirants producteurs et productrices acéricoles ont présenté une demande dans les volets démarrage et agrandissement. Ainsi, au courant des prochaines années, l'industrie acéricole accueillera plus de 1 300 nouvelles érablières.

1300 nouvelles entreprises, c'est toute une expansion pour notre système de mise en marché collective! Ces érablières vont non seulement contribuer à combler l'augmentation de la demande pour nos produits, mais également à soutenir nos outils collectifs.

Il faut aussi considérer qu'avec cet ajout de contingents, nous lançons un signal fort aux autres provinces et États producteurs de sirop d'érable : le système québécois de mise en marché collective du sirop d'érable fonctionne. Nous nous positionnons maintenant pour conserver notre place de leader de l'industrie acéricole!

Dossiers MFFP

Encore une fois en 2021, nous avons été très occupés par la protection des érablières en terres publiques. Pour les PPAQ, il est évident que le futur de l'acériculture passe par le développement des érablières en terres publiques. Pour y arriver, nous devons trouver une façon, avec le ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs (MFFP), de protéger les érables des coupes forestières. Dans les derniers mois de 2021, nous avons travaillé d'arrache-pied avec le MFFP à la mise en place d'un plan directeur sur l'acériculture pour orienter les actions du gouvernement dans les décennies à venir.

Au début de l'année 2021, nous avons dévoilé un plan présentant les besoins en entailles supplémentaires au Québec d'ici 2080, basé sur une prévision de la croissance de la demande pour les produits d'érable. Conséquemment, les PPAQ revendiquent la protection de 180 000 à 240 000 hectares de forêt publique pour préserver notre ressource.



Vie syndicale

En 2021, le conseil d'administration des PPAQ s'est réuni 27 fois. Une autre année très chargée pour vos représentants qui se sont rencontrés en personne et à distance, grâce à nos outils virtuels. Je veux remercier chacun d'entre eux pour leur implication et leur dévouement tout au long de l'année. Leur disponibilité fut un atout important pour notre organisation. Le travail du conseil d'administration est essentiel au bon fonctionnement des PPAQ afin d'orienter le travail de nos employés et de répondre aux besoins des acériculteurs et acéricultrices du Québec. Il en est de même pour le conseil exécutif et les nombreux comités des PPAQ, comme le comité des finances, le comité de promotion ou le comité contingentement.

Enfin, cette année, nous avons pu tenir deux assemblées générales. En mai, nous avons organisé une assemblée virtuelle qui a réuni près de 300 participants. À cette occasion, ces derniers ont eu la chance de poser des questions à M. André Lamontagne, ministre de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec, ainsi qu'à Mme Marie-Claude Bibeau, ministre de l'Agriculture et de l'Agroalimentaire du Canada. De même, cinq experts ont pris part au panel de discussion ayant comme thématique «168 millions d'entailles en 2080». Ce fut une portion très intéressante de notre assemblée.

En novembre 2021, nous avons pu nous retrouver en personne alors que les délégués des PPAQ étaient invités à se rencontrer à Lévis. Les autres producteurs acéricoles n'étaient pas en reste puisqu'ils ont pu se joindre à nous à distance pour assister aux présentations, débats et échanges avec nos invités. À ce moment, nous avons reçu la visite du ministre des Forêts, de la Faune et des Parcs, M. Pierre Dufour, qui a répondu à plusieurs questions posées par les délégués des PPAQ.

En 2021, les employés des PPAQ de Longueuil et de Laurierville ont encore dû faire face à plusieurs vagues de la pandémie. Ils ont, à nouveau, démontré leur résilience en maintenant un haut niveau de travail malgré les changements de directives de la santé publique et les défis du télétravail.

Je me dois également de souligner le départ de Simon Trépanier de la direction générale des PPAQ. Simon a été directeur général des PPAQ pendant près de 10 ans après avoir occupé la direction générale adjointe pendant 4 ans. Sa contribution à la mise en marché collective du sirop d'érable fut très importante. Son engagement et son soutien ont été précieux pour le conseil d'administration. Au nom de l'ensemble des producteurs et productrices acéricoles du Québec, je le remercie!



Serge Beaulieu
Président





Isabelle Lapointe

Directrice générale
depuis décembre 2021

Mot de la direction générale

De nombreux défis, une réserve indispensable, un règlement sur le contingentement renouvelé, 7 millions de nouvelles entailles: une année bien remplie!

L'année 2021 en fut toute une : une production moyenne de sirop d'érable de 133 millions de livres suivie de ventes records de plus de 180 millions de livres par l'agence de vente. Cette croissance de plus de 22,5 % par rapport aux ventes de l'année précédente fut possible grâce à la réserve mondiale de sirop d'érable mise sur pied par les producteurs. Celle-ci a diminué de plus de 67 millions de livres au cours de l'année et a permis de répondre aux demandes croissantes du marché. Des versements records de quelque 517 millions de dollars ont été effectués aux producteurs alors que les ventes exceptionnelles ont permis le paiement de tout le sirop d'érable intracontingent des années antérieures et le paiement de tous les types de sirops d'érable produits intracontingent et hors contingent lors de la récolte 2021. Le solde des stocks restants au 28 février 2022 ne comprenait que du sirop d'érable hors contingent. Les producteurs peuvent être fiers des outils de mise en marché instaurés dans les années 2000. La réserve mondiale aura joué son rôle cette année en permettant de répondre à la demande et de stabiliser les revenus des producteurs.

Trois différents dossiers ont été priorisés en 2021 afin d'augmenter l'offre de production : l'émission d'entailles, la construction d'un nouvel entrepôt ainsi que la formation des producteurs concernant la production de sirop d'érable biologique de qualité.

Pour l'équipe d'employés affectés à la gestion de la réserve, 2021 aura été une année de préparation de commandes! Le traitement de toutes ces commandes a nécessité un effort supplémentaire de tous les employés des entrepôts et de ceux du siège social. L'organisation logistique de la planification des diverses commandes, de la facturation et des suivis de paiements a été un succès et aura permis d'exécuter plus de 60 commandes par semaine à l'automne 2021. Quel beau travail d'équipe!

En ce qui a trait à la mise en marché, les stocks de la réserve stratégique étaient à un niveau de 104,8 millions de livres en début d'année 2021, soit une quantité suffisante afin de supporter les demandes des marchés. Rien ne laissait présager que les stocks chuteraient à un niveau de 37,3 millions de livres un an plus tard. Conséquemment, trois différents dossiers ont été priorisés en 2021 afin d'augmenter l'offre de production : l'émission d'entailles, la construction d'un nouvel entrepôt ainsi que la formation des producteurs concernant la production de sirop d'érable biologique de qualité.

Au cours de cette année remplie de défis et de réussites, le conseil d'administration des PPAQ a pris toutes les mesures nécessaires afin d'optimiser les ventes du sirop d'érable en stock dans la réserve stratégique, ce qui nous a permis de faire des paiements aux producteurs à différents moments en 2021.

Le programme de relève fit un retour en 2021 et s'avéra un grand succès! Rappelons qu'un report de l'édition 2020 avait dû être demandé par les PPAQ en raison de la pandémie. Le tirage au sort a eu lieu le 30 juillet 2021. Douze gagnants se sont finalement partagé 80 000 entailles.

Nous avons en outre obtenu la décision tant attendue de la Régie à l'égard de notre nouveau règlement sur le contingentement. Une demande de modification réglementaire avait été effectuée en août 2020 à ce sujet. Parmi les principaux changements apportés au règlement, mentionnons une procédure d'attribution de nouvelles entailles réinventée, une mise à jour du calcul du volet croissance-réduction, l'introduction de la notion de vente d'eau d'érable et des ajouts pour considérer les stocks des producteurs-transformateurs pour le volet croissance-réduction. Cette partie a également été simplifiée au bénéfice des membres.

Dès septembre 2021, les équipes du contingentement et du service aux producteurs ont travaillé d'arrache-pied pour permettre l'octroi des millions d'entailles prévues en vertu des volets démarrage et agrandissement. Simultanément, les équipes ont été appelées à composer avec le nouveau règlement sur le contingentement. Le 15 décembre 2021 s'est tenu le tirage au sort qui venait clore une première étape dans l'émission du contingent. À la suite de ce tirage, les équipes ont travaillé à finaliser les ajouts de contingent pour les producteurs prêts pour la production 2022. Cette émission de nouveaux contingents de production nous permettra d'accueillir dans notre grande famille près de 2 000 producteurs et productrices acéricoles d'ici 2024.

Au cours de l'année 2021, le Service de la réglementation a lancé une enquête sur un acheteur non autorisé qui récupérait le sirop d'érable en barils provenant de producteurs ne détenant pas de contingent. Plusieurs producteurs ont été rencontrés en lien avec ce dossier. Grâce à ces échanges constructifs, nous avons pu finaliser des règlements à l'amiable.

Puisqu'un nouveau Règlement sur l'encadrement d'activités en fonction de leur impact sur l'environnement (REAFIE) venant encadrer certaines activités propres à l'acériculture – le rejet des eaux de procédés, la construction des bâtiments et l'enfouissement de la tubulure – a été adopté par le gouvernement du Québec, les PPAQ ont démarré un chantier, en collaboration avec le Centre ACER et l'Institut de recherche et de développement en agroenvironnement (IRDA), afin de développer des outils pour aider les entreprises acéricoles à respecter ce nouveau règlement.

Le dossier des terres publiques a demandé beaucoup de travail de la part de votre conseil d'administration et des employés qui y ont été affectés. Des représentations auprès des instances gouvernementales et des sorties médiatiques ont été menées pour faire valoir la place de l'acériculture en terres publiques. Un des exemples médiatiques fut la sortie au chantier Désiré et la vidéo *Bonne coupe, bad coupe*. Lors de l'assemblée semi-annuelle, le ministre de la Forêt, de la Faune et des Parcs, M. Pierre Dufour, a indiqué aux producteurs que le premier plan directeur en acériculture verrait le jour au printemps 2022. Des rencontres régulières ont eu lieu avec le MFFP, le ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec (MAPAQ) et le Conseil de l'industrie forestière du Québec (CIFQ) pour faire avancer ce plan et y inclure les diverses facettes importantes pour les PPAQ, telles que la réserve d'hectares pour l'acériculture, la norme d'entaillage, la tarification et j'en passe. Ce dossier est toujours d'actualité et demandera encore beaucoup d'efforts et de suivis en 2022.

Forte des apprentissages de l'année 2020, elle-même ponctuée d'incertitudes, l'équipe de la promotion et du développement des marchés a opté en 2021 pour des valeurs sûres en matière de promotion, évitant ainsi de devoir annuler, repenser ou refaire certaines activités. En conséquence, les promotions numériques ont pris encore plus de place en 2021, autant ici qu'à l'international. Les actions découlant de la planification stratégique 2020-2023 ont guidé les activités 2021. Dans un premier temps, les investissements ont été revus afin d'injecter plus de fonds sur les marchés internationaux. Le budget octroyé pour le Québec a diminué de 13 % par rapport à l'année précédente. Les initiatives lancées n'en furent pas moins intéressantes! Nous continuons aussi de solidifier les liens avec le Conseil de l'industrie de l'érable (CIE). La décision unanime de poursuivre les efforts de développement des marchés au Japon s'est avérée juste et les résultats en témoignent en 2021.

**Cette émission de nouveaux
contingents de production nous
permettra d'accueillir dans notre grande
famille près de 2000 producteurs et
productrices acéricoles d'ici 2024.**

Cette année encore, les communications avec les médias ont occupé l'équipe plus que jamais. Ce n'est pas sans raison. L'équipe des communications corporatives stimule et alimente cet intérêt par une disponibilité constante auprès des journalistes. Le lancement officiel de la saison et le niveau de la réserve sont les principaux sujets qui ont retenu l'attention. À l'interne, l'InfoSirop a confirmé sa pertinence de communication préférée aux producteurs avec un taux de lecture de 92 %. Également, l'InfoSirop fait peau neuve pour 2022, sous un format magazine. L'équipe y a travaillé avec enthousiasme et énergie en 2021 pour doter le secteur d'un outil d'information incontournable. Sur les réseaux sociaux, notre présence régulière permet de partager de l'information à propos des dossiers importants. Plus qu'une vitrine sur l'acériculture, le site Web corporatif est un véritable outil de référence et de travail.

Au Service aux producteurs et contingentement, une ligne téléphonique a été mise en place spécialement pour le contingentement. Les producteurs ont maintenant la possibilité de parler à quelqu'un lorsqu'ils choisissent l'option Contingent dans le menu téléphonique. Le Web producteur a subi une amélioration qui permet maintenant aux producteurs d'envoyer leur demande d'adhésion au Programme de paiements anticipés (PPA) électroniquement.

Pour sécuriser les données de l'organisation, les PPAQ ont retenu les services d'une firme spécialisée. L'objectif était de minimiser les risques afin d'obtenir un niveau de sécurité assurant la confidentialité, l'intégrité et la disponibilité de nos actifs informationnels. Toujours dans l'optique de se protéger et d'être vigilants, une campagne de sensibilisation à l'hameçonnage a été déployée auprès des employés et des administrateurs.

En terminant, j'aimerais souligner la contribution exceptionnelle de Simon Trépanier à la direction générale des PPAQ au cours de la dernière décennie. Simon nous a quittés il y a quelques mois et il mérite, pour son engagement constant auprès des producteurs et des productrices acéricoles et aussi auprès des employés, un immense merci au nom de toute l'équipe.

2021: une année bien remplie, un engagement sans relâche du conseil d'administration et de tous les employés. Je ne peux qu'être très fière du travail accompli et de faire partie de cette belle grande famille que sont les PPAQ!



Isabelle Lapointe
Directrice générale depuis décembre 2021



Structure organisationnelle

13 300 producteurs et productrices acéricoles

12
syndicats régionaux

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

Président

Conseil exécutif ————— Secrétariat

Conseil d'administration

SYNDICATS AFFILIÉS

Appalaches • Beauce • Lotbinière
Bas-Saint-Laurent • Gaspésie
Beauce
Centre-du-Québec
Côte-du-Sud
Estrie
Lanaudière
Mauricie
Montérégie-Est
Montérégie-Ouest
Outaouais-Laurentides
Québec • Rive-Nord

COMITÉS DE TRAVAIL

Acériculture biologique et certification qualité
Aviseur de l'industrie canadienne de l'érable
Classement
Communications corporatives
Contingentement
Entrepôt
Finances
Gouvernance stratégique
Mise en marché
PPAQ-CIE
Promotion
Représentants acéricoles des tables locales GIRT
Ressources humaines
Terres publiques et protection des érables

Conseil d'administration

Président

Serge Beaulieu

1^{er} vice-président

Luc Goulet

Côte-du-Sud

2^e vice-président

Éric Bouchard

Mauricie

Membre de l'exécutif

Justin Plourde

Bas-Saint-Laurent •

Gaspésie

Membre de l'exécutif

Francis Roy

Beauce

Administrateur

François Béliveau

Montérégie-Ouest

Administrateur

Guy Breault

Lanaudière

Administrateur

Normand Foisy

Outaouais-Laurentides

Administrateur

Dany Fortier

Centre-du-Québec

Administrateur

Alain Gauthier

Québec • Rive-Nord

Administrateur

David Hall

Montérégie-Est

Administrateur

Jonathan Blais

Estrie

Administrateur

Francis Lessard

Appalaches •

Beauce • Lotbinière



Membres des comités

LÉGENDE

Employés des PPAQ

Administrateurs des PPAQ

Membres à l'extérieur

du C. A. des PPAQ

Comité sur l'acériculture biologique et certification qualité

Guillaume Provost

Annie St-Onge

Serge Beaulieu

François Béliveau

Guy Breault

Jeannot Beaulieu

Guymond Berthiaume

Jean-François Doyon

Serge Valiquette

Comité aviseur de l'industrie canadienne de l'érable

Simon Trépanier

Mylène Denicolai

Serge Beaulieu

Luc Goulet

Brian Allaway

(Maple Producers

Association of Nova Scotia)

Nadine Beloin

(Agriculture et

Agroalimentaire Canada)

Ray Bonenberg

(Ontario Maple Syrup

Producers' Association)

Éric Caron

(Association acéricole

du Nouveau-Brunswick)

Daniel Dufour (CIE)

Robert G. Jakeman

(Jakeman's Maple Products)

Rick Lavergne

(Citadelle, coopérative

de producteurs de

sirop d'érable)

Louise Poitras

(Association acéricole

du Nouveau-Brunswick)

Louis Turenne

(Decacer/ L.B. Maple Treat)

Comité sur le classement

Guillaume Provost

Simon Forest

Dan Plamadeala

Annie St-Onge

Serge Beaulieu

Alain Gauthier

Luc Goulet

Justin Plourde

Comité communications corporatives

Simon Trépanier

Hélène Normandin

Serge Beaulieu

(président du comité)

François Béliveau

Normand Foisy

Justin Plourde

Comité contingentement

Sylvain Bernier

Geneviève Mc Kenzie

Serge Beaulieu

Éric Bouchard (président

du comité)

Guy Breault

Francis Lessard

Justin Plourde

Francis Roy

Comité entrepôt

Isabelle Lapointe

Serge Beaulieu

Jonathan Blais

Luc Goulet

Comité des finances

Simon Trépanier

Isabelle Lapointe

Serge Beaulieu

Normand Foisy (président

du comité)

Dany Fortier

Luc Goulet

David Hall

Comité gouvernance stratégique

Simon Trépanier

Mathieu Oligny

Serge Beaulieu

Éric Bouchard

Normand Foisy

Francis Roy

Comité de mise en marché

Simon Trépanier

Serge Beaulieu

Éric Bouchard

Normand Foisy

Luc Goulet

Justin Plourde

Serge Valiquette (comité

biologique)

Comité PPAQ-CIE

Simon Trépanier

Guillaume Provost

Serge Beaulieu

Éric Bouchard

Luc Goulet

Sylvain Lalli (CIE)

Rick Lavergne (CIE)

Jean-Marc Lavoie (CIE)

Louis Turenne (CIE)

Comité de promotion

Simon Trépanier

Mylène Denicolai

Serge Beaulieu

François Béliveau

(président du comité)

Jonathan Blais

Normand Foisy

Alain Gauthier

Luc Goulet

Vallier Robert

Comité des représentants acéricoles des tables locales GIRT

Isabelle Lapointe

Mathieu Oligny

Serge Beaulieu

Jonathan Blais

Alain Gauthier

Marie Brousseau

Alan Bryson

Steve Cadorette

Claude Fecteau

Yan Gaudet

Paul-Eugène Grenon

Pierrot Jolin

Roberto Landry

Marcel Lacasse

Yvon Marcoux

Steve Paris

Mathieu Toupin

Serge Valiquette

Comité des ressources humaines

Simon Trépanier

Serge Beaulieu

Éric Bouchard

Luc Goulet

Comité des terres publiques et de la protection des érables

Simon Trépanier

Serge Beaulieu

Jonathan Blais

Guy Breault

Normand Foisy

Alain Gauthier

Responsables de dossiers:

Commanderie de l'Érable:

Serge Beaulieu

Eau d'érable:

Normand Foisy

Gaz à effet de serre:

Guy Breault

Normes californiennes:

Francis Lessard

Équipe de direction

Direction générale



Isabelle Lapointe

Directrice générale adjointe et directrice
Administration, finances et mise en marché jusqu'en décembre 2021
Directrice générale depuis décembre 2021



Simon Trépanier

Directeur général jusqu'en
décembre 2021

Directions et directions adjointes



Réjeanne Alain

Directrice adjointe
Technologies de
l'information



Sylvain Bernier

Coordonnateur
Règlementation



Mylène Denicolai

Directrice
Promotion et développement
des marchés



Kevin Gauthier

Directeur d'usine
Logistique d'entrepôt et
gestion des stocks



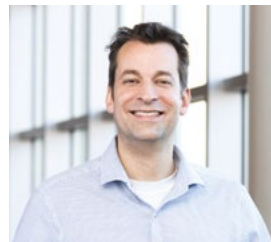
Pascale Grothé

Directrice adjointe
Service aux producteurs
et contingentement



Hélène Normandin

Directrice
Communications
corporatives



Guillaume Provost

Directeur
Mise en marché et recherche



ÉQUIPE

Isabelle Lachance
Secrétaire de direction

Corinne Laulhé
Technicienne administrative

Simon Trépanier

Directeur général
jusqu'en décembre 2021

Direction générale

Assemblée générale annuelle

Les PPAQ ont tenu leur assemblée générale annuelle le 26 mai 2021, sur Zoom pour une deuxième année consécutive. Depuis les bureaux de Longueuil, une vingtaine d'employés ont assuré l'organisation et l'animation de l'événement, qui a réuni près de 300 délégués et participants. Un panel de discussion a été dirigé par Jacques J. Tremblay, ingénieur forestier et consultant pour l'organisation à propos des érablières en terres publiques. L'assemblée s'est conclue par la réélection de Serge Beaulieu à titre de président des PPAQ.

Pour la première fois, les PPAQ ont tenu une assemblée en format hybride. Il s'agit de l'assemblée générale semi-annuelle du 10 novembre 2021, lors de laquelle les 125 délégués ont pu débattre en personne à Lévis alors qu'une centaine de producteurs et productrices acéricoles se sont joints à la réunion à distance par une plateforme de diffusion sur le Web. Les délégués ont adopté six résolutions portant sur une modification au règlement général des PPAQ, les normes d'entaillage sur les terres publiques, l'arbre emblématique du Québec, les insectes ravageurs dans les érablières, la reconnaissance de la contribution de l'industrie acéricole à l'économie québécoise et une demande d'inclure le potentiel acéricole dans la loi sur la protection du territoire agricole.

Conseil d'administration

L'année 2021 fut à l'image de 2020 pour les administrateurs des PPAQ, qui se sont rencontrés 27 fois, la plupart du temps à distance. Ils sont désormais bien outillés pour faire des rencontres par visioconférence.

Le conseil d'administration (C. A.) des PPAQ est constitué des présidents des syndicats acéricoles régionaux et du président élu lors de l'assemblée générale annuelle. Encore cette année, le C. A. fut fort occupé par les nombreux dossiers de l'heure en acériculture, tels le classement de la production acéricole, le développement de l'acériculture en terres publiques et l'agence de vente des PPAQ. Soulignons qu'en 2021, le C. A. a décidé d'émettre 7 millions d'entailles supplémentaires de contingent après analyse des besoins des marchés mondiaux, du niveau de la réserve stratégique mondiale et de la récolte 2021 de sirop d'érable au Québec.

Conseil exécutif

En 2021, le conseil exécutif (C. E.) des PPAQ était composé du président, Serge Beaulieu, du premier vice-président, Luc Goulet, du deuxième vice-président, Éric Bouchard, ainsi que de deux administrateurs, Francis Roy et Justin Plourde, qui se sont joints au C. E. en juin 2021. Le C. E. s'est réuni à 12 reprises au courant de l'année, la plupart du temps par visioconférence, pour discuter du suivi administratif et opérationnel des orientations prises par le C. A.

IMSI

Les PPAQ assurent une veille stratégique et sont actifs sur le plan mondial en siégeant comme administrateur au sein de l'Institut international du sirop d'érable (International Maple Syrup Institute – IMSI). Cet organisme à but non lucratif se veut une grande table filière nord-américaine réunissant tous les acteurs de l'industrie acéricole. C'est M. Simon Trépanier, directeur général des PPAQ, qui a siégé au conseil d'administration de l'IMSI. En 2021, il a participé à quatre rencontres afin d'entretenir les liens d'affaires avec la filière, tout en défendant les intérêts québécois et canadiens au sein du groupe.

Comités des PPAQ

En 2021, les PPAQ ont tenu plusieurs dizaines de rencontres de divers comités formés d'administrateurs, d'acériculteurs et d'employés de l'organisation.

En voici un résumé :

- **Le comité aviseur de l'industrie canadienne de l'érable: 4 fois;**
- **Le comité contingentement: 4 fois;**
- **Le comité de promotion: 5 fois;**
- **Le comité des communications corporatives: 5 fois;**
- **Le comité des finances: 4 fois;**
- **Le comité des représentants acéricoles des tables locales GIRT: 2 fois;**
- **Le comité PPAQ-CIE: 6 fois;**
- **Le comité sur la mise en marché: 1 fois;**
- **Le comité sur le classement: 7 fois.**



Hélène Normandin
Directrice
Communications corporatives

Communications corporatives

Producteurs et productrices acéricoles, plus rayonnants que jamais!

L'intérêt envers l'acériculture, le sirop d'érable et ceux et celles qui le produisent se manifeste naturellement, d'année en année, dès l'arrivée des beaux jours. Au printemps, pas une journée ne passe sans qu'un journaliste interpelle l'équipe des communications pour savoir comment se déroule la saison en cours dans les érablières. Pandémie ou pas.

Au-delà de cet attrait médiatique naturel, l'équipe des communications stimule et alimente cet intérêt envers l'industrie acéricole. Les médias sont ainsi de précieux alliés avec qui elle entretient de bonnes relations en leur fournissant des informations pertinentes et de qualité, souvent dans des délais très rapides. Quelques producteurs acéricoles ont tenu le rôle de porte-parole en accordant plusieurs entrevues, en français ou en anglais. En 2021, neuf communiqués de presse ont été publiés, ce qui a donné lieu à des centaines d'échanges.

**En 2021, les interventions
médiatiques des PPAQ ont
augmenté de 76 % par rapport
à l'année précédente, portant à
275 le nombre total de demandes
médias reçues et traitées.**

ÉQUIPE

Caroline Cyr

Conseillère en communication

Julie-Anne GuidiAgente de coordination
aux communications**Mathieu Oligny**

Conseiller à la vie syndicale

Isabelle Plante

Agente à la gestion documentaire

Priscila Rodriguez

Technicienne à la gestion documentaire

Tous prêts pour une nouvelle saison: l'acériculture au Québec, en pleine expansion

Le lancement officiel de la saison 2022, virtuel pour une deuxième année consécutive, aura été l'occasion de mettre à l'avant-plan les données avantageuses de l'industrie acéricole, notamment en ce qui a trait à l'émission de nouvelles entailles, à la venue de nouvelles entreprises acéricoles ainsi qu'à la hausse des ventes et des exportations. Un dossier de presse complet a été largement diffusé.

1300 médias parlent de la réserve

La Réserve stratégique mondiale de sirop d'érable a suscité un engouement médiatique inattendu en novembre. De nombreux journalistes ont voulu en savoir davantage au sujet de la réserve elle-même et s'assurer du même coup qu'elle contenait suffisamment de sirop d'érable pour répondre à la demande. Les porte-parole ont accordé des dizaines d'entrevues. Une visite a rapidement été organisée à l'entrepôt de Laurierville. Une revue de presse a permis de répertorier 1300 retombées à travers le monde, principalement au Canada et aux États-Unis, mais aussi en Allemagne, au Royaume-Uni, en Australie, en Nouvelle-Zélande, en Belgique, en France, en Inde et en Italie.



Opération Bonne coupe, bad coupe

En juillet, une sortie médiatique a été organisée dans les Hautes-Laurentides, dans le secteur du chantier Désiré, pour capter des images et porter au grand jour la situation des coupes forestières en terres publiques. Ce cas type visait à démontrer l'urgence de la situation, reflet d'une réalité propre à plusieurs régions acéricoles du Québec. Les PPAQ réclamaient ainsi une meilleure cohabitation entre l'acériculture et la sylviculture. Cette offensive avait pour objectif d'exercer de la pression sur le MFFP. Un communiqué de presse, une vidéo et des entrevues ont suscité au-delà de 30 mentions dans les médias. Conséquemment, le ministre de la Forêt, de la Faune et des Parcs est venu à la rencontre des producteurs et productrices acéricoles dans le cadre de leur assemblée semi-annuelle, promettant un plan tenant compte de l'acériculture en terres publiques.



InfoSirop magazine

Lu à plus de 92 % par les acériculteurs et acéricultrices, le traditionnel bulletin InfoSirop a pris la forme d'un véritable magazine. Un magazine au contenu acéricole unique, qui met en lumière les acteurs de l'ensemble de la filière et les avancées de ce secteur dynamique en pleine expansion. L'InfoSirop magazine fait aujourd'hui partie d'un écosystème permettant aux acériculteurs et acéricultrices de se renseigner, selon leurs habitudes et leurs préférences.



Revue de presse PPAQ

Grâce à une surveillance assidue et à des outils de recherche efficaces, le Service des communications corporatives des PPAQ collige tout au long de l'année, en un seul endroit (ppaq.ca/medias), les articles et publications ayant un lien avec l'acériculture et le sirop d'érable.

Diffusions et publications

- 3 bulletins InfoSirop (et une refonte)
- 9 communiqués de presse
- 35 envois sous forme d'infolettre aux producteurs
- 40 communications hebdomadaires
- 155 publications sur la page Facebook des PPAQ

Top 5 des publications Facebook

Annonce
7 millions d'entailles
 3 septembre 2021
 60 687 personnes touchées

1

Événement Attribution
d'entailles (résultats)
 15 décembre 2021
 53 613 personnes touchées

2

Annonce
du paiement
 15 mars 2021
 28 975 personnes touchées

3

Événement Attribution d'entailles
(annonce du début de la diffusion
en direct)
 15 décembre 2021
 28 098 personnes touchées

4

Bonne saison 2021 de Claude Legault
 11 mars 2021
 25 635 personnes touchées

5

PPAQ.CA

Plus qu’une vitrine sur l’acériculture, le site Web corporatif est un véritable outil de référence et de travail. En 2021, le site a reçu 135888 visites, d’une durée moyenne de 3 minutes chacune.

- La section « Médias », qui regroupe notamment les communiqués et la revue de presse, a attiré à elle seule plus de 7 000 visites.
- Une section Blogue a été créée.
- Au total, plus de 600 000 pages ont été consultées.
- La journée où l’on a attribué les 7 millions d’entailles, le 15 décembre, 8 417 visites ont eu lieu sur le site alors que la moyenne est de 367 par jour.
- La boutique a reçu 7 943 visites, qui ont généré un total de 187 commandes et de 41 755\$ en ventes d’articles promotionnels. De nouveaux articles – couvre-visages, bougies, feuillets de recettes à l’érable et serviettes de plage – sont venus enrichir la collection.



Top 5 des pages les plus visitées sur ppaq.ca

Émission d’entailles 2021
42 630 visites

1

Actualité du 15 décembre: Attribution et tirage de nouvelles entailles

26 844 visites

2

Contingent pour le démarrage d’une entreprise acéricole

20 686 visites

3

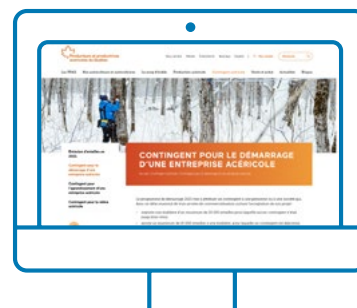
Contingent pour la relève acéricole
20 440 visites

4

Contingent pour l’agrandissement d’une entreprise acéricole

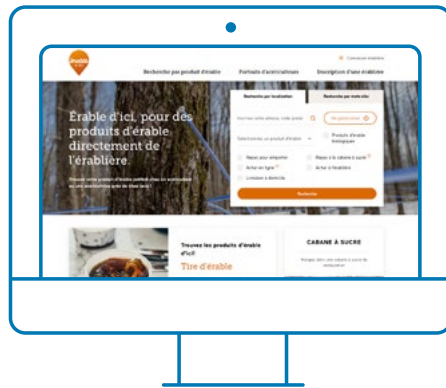
16 450 visites

5



Érable d'ici: pour des produits d'érable directement à l'érablière

Cette plateforme de géolocalisation, qui compte désormais 682 érablières inscrites, a connu une refonte complète dans le but d'améliorer l'expérience de navigation et de faciliter la recherche. Deux campagnes de promotion Web, l'une au printemps et l'autre à l'automne, visaient à encourager l'achat local de produits d'érable. Parmi les options de recherche, une case «Repas pour emporter» a été ajoutée. Érable d'ici a reçu 57588 visites au cours de l'année.



Commandites

Sur 35 demandes de commandites de nature corporative reçues, 15 ont été octroyées, équivalant à 9763 \$ en dons.



Un nouveau règlement à faire connaître, de nouveaux producteurs à accueillir

La décision d'ajouter 7 millions d'entailles après la saison de production 2021 aura permis d'annoncer en direct sur Facebook, en décembre, la venue de quelque 2000 nouveaux producteurs et productrices dans la grande famille acéricole québécoise. Entre-temps, la Régie approuvait le nouveau règlement sur le contingentement des producteurs et productrices acéricoles. L'équipe a collaboré avec d'autres services afin de communiquer efficacement l'information et de la vulgariser.

Une dizaine de séances d'information virtuelles ont été organisées. Des rendez-vous étaient alors lancés par l'entremise des différents outils dont disposent les PPAQ pour rejoindre leurs publics. En l'espace de quelques semaines, l'équipe a publié un guide de 45 pages ainsi que préparé et animé deux webinaires à l'intention des personnes ayant obtenu du contingent.

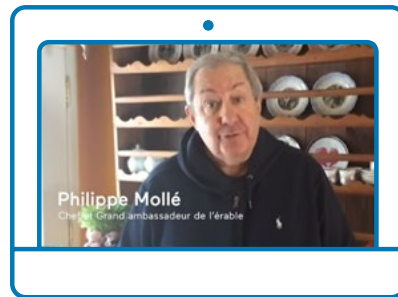
Productions de vidéos

Moyen de communication par excellence, les PPAQ utilisent largement la vidéo pour diffuser de l'information à travers leurs médias sociaux.

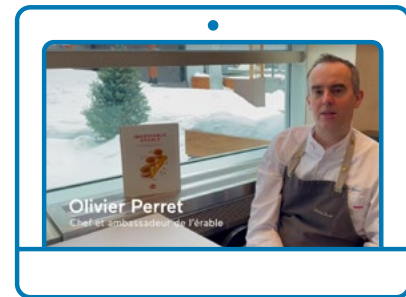
Lancement de saison 2022



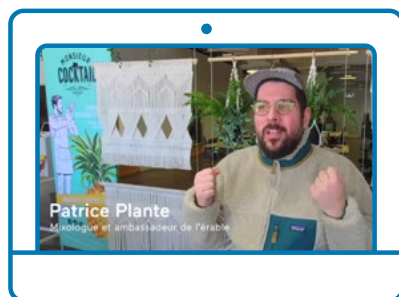
Bonne saison des sucres



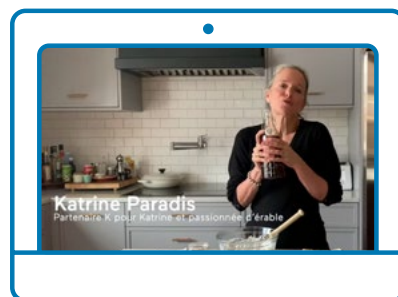
Philippe Mollé
Chef et Grand ambassadeur de l'érable



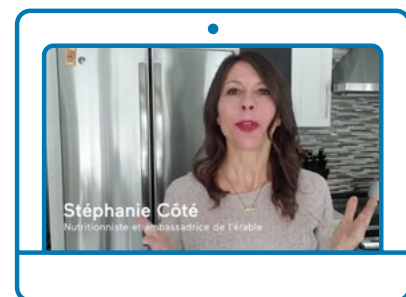
Olivier Perret
Chef et ambassadeur de l'érable



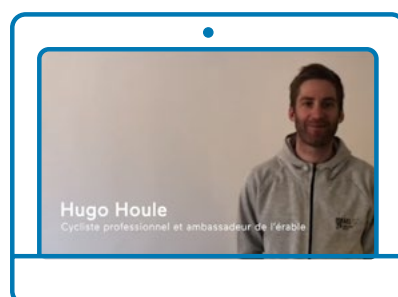
Patrice Plante
Mixologue et ambassadeur de l'érable



Katrine Paradis
Partenaire à plein temps et passionnée d'érable

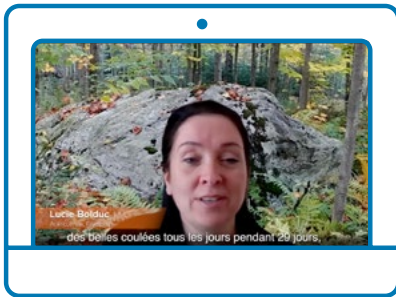


Stéphanie Côté
Nutritionniste et ambassadrice de l'érable

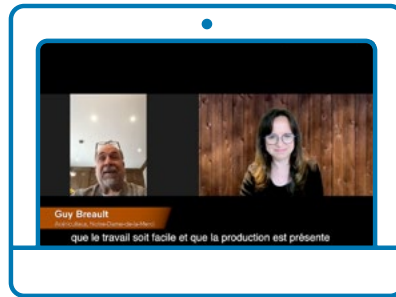


Hugo Houle
Cycliste professionnel et ambassadeur de l'érable

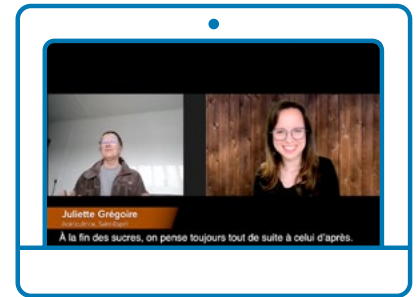
Portraits de producteurs et productrices acéricoles



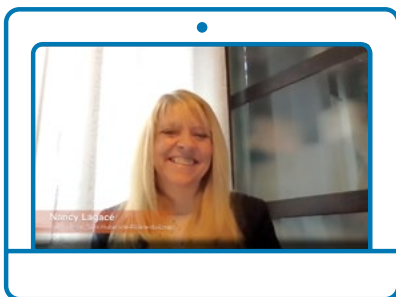
Lucie Bolduc



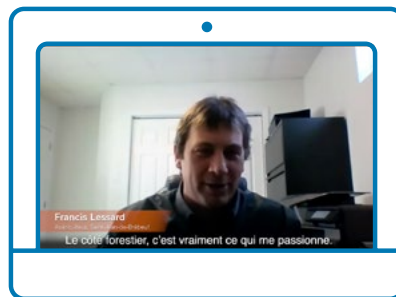
Guy Breault



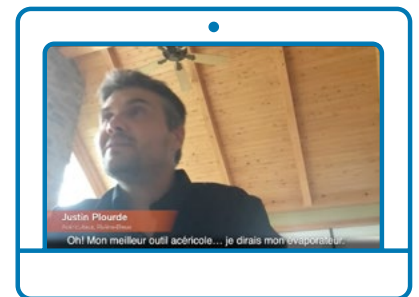
Juliette Grégoire



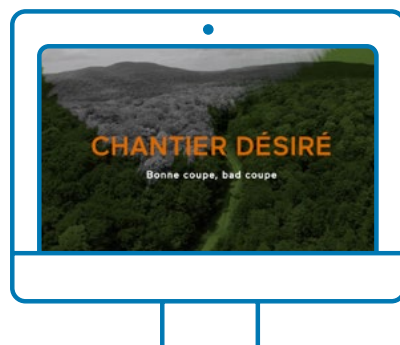
Nancy Lagacé



Francis Lessard



Justin Plourde



Acériculture et terres publiques
Bonne coupe, bad coupe



Vie syndicale
Hommage à Claude Roy



Kevin Gauthier
Directeur d'usine
Logistique d'entrepôt et gestion des stocks

Logistique d'entrepôt et gestion des stocks

ÉQUIPE

Serge Blier – Chef d'équipe

Jean-Paul Dallaire – Chef d'équipe

Hausse des commandes, baisse de la réserve!

Pour l'équipe d'employés affectés à la gestion de la réserve, 2021 aura été une année de préparation de commandes! Les employés, dispersés à travers les différents entrepôts, ont préparé et chargé les camions afin de combler les demandes des acheteurs, alors que plus de 67 millions de livres de sirop d'érable pasteurisé ont été vendues.

À cela s'est ajouté le classement à Laurierville de 8,1 millions de livres de sirop d'érable non pasteurisé, qui ont été retournées vers les transformateurs ayant passé des commandes pour ces sirops d'érable. Peu de volume aura été pasteurisé en 2021, puisque le sirop d'érable partait aussitôt. L'année se termine avec une réserve à son plus bas niveau depuis plus de 10 ans, soit 37,3 millions de livres de sirop d'érable. Ce faible niveau des stocks permet aux PPAQ de libérer les entrepôts en location.

L'organisation logistique de la planification des diverses commandes, de la facturation et des suivis de paiements a été un succès et aura permis de sortir plus de 60 commandes par semaine à l'automne 2021. La gestion de toutes ces commandes a demandé un effort supplémentaire de tous les employés des entrepôts et de ceux de Longueuil. Les employés affectés à ces diverses responsabilités ont effectué tout un travail d'équipe!

Les PPAQ avaient débuté la saison 2021 avec une réserve de plus de 104,8 millions de livres de sirop d'érable emmagasinées dans plusieurs entrepôts, dont deux détenus par les PPAQ et trois en location. Alors que 2020 avait été une année de production et de ventes records, nous avons dû jongler avec le manque d'espace pour ajouter à la réserve 20 millions de livres additionnelles. Dans cette optique, les PPAQ avaient pris la décision de construire un nouvel entrepôt.

L'opération s'est concrétisée en octobre 2021 par l'acquisition d'un terrain dans le secteur industriel de Plessisville. En collaboration avec des firmes spécialisées, les diverses étapes pour permettre la construction de ce nouvel espace avancent bien et auront permis d'identifier l'entrepreneur qui aura la responsabilité de construire cet entrepôt pour mars 2023. Ce projet permettra de stocker plus de 55 millions de livres de sirop d'érable. Cela sera nécessaire, car les prochaines années seront consacrées à regarnir la réserve mondiale de sirop d'érable. Cet outil de mise en marché collective joue un rôle crucial, permettant une stabilité des revenus aux acériculteurs et un approvisionnement lors d'années où dame Nature est moins généreuse.

Les prochaines années seront consacrées à regarnir la réserve mondiale de sirop d'érable. Cet outil de mise en marché collective joue un rôle crucial.



Isabelle Lapointe

Directrice Administration, finances et mise
en marché jusqu'en décembre 2021

Directrice générale depuis décembre 2021

Finances

ÉQUIPE

Antonio Nappi – Chef comptable

Véronique Gagnon – Assistante comptable

Lynda Audet – Comptable

Patricia Viau – Technicienne comptable

Valérie Dionne-Thibodeau – Comptable de gestion

Le revenu des acériculteurs – Récolte 2021 et récoltes antérieures

PAIEMENTS AUX PRODUCTEURS, ANNÉE EN COURS (au 15 mars 2022)											
Année-récolte	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	Total
Volume (M lb)	4,0	0,8	1,9	0,9	0	9,8	18,4	13,9	6,9	123,4	180,1
Revenu brut (M\$)	9,8	0,1	4,5	1,3	0	24,7	46,4	38,5	26,3	366,0	517,7
Revenu net (après contributions, M\$)	9,8	0,1	4,5	1,3	0	24,7	46,4	38,5	26,3	350,2	501,9

Les chiffres ayant été arrondis, leur somme peut ne pas correspondre exactement aux totaux présentés dans ce tableau.

PAIEMENTS CUMULATIFS AUX PRODUCTEURS ET PRODUCTRICES ACÉRIQUES PAR ANNÉE-RÉCOLTE										
Année-récolte	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021
Volume classé (M lb)	84,3	106,0	101,4	97,1	130,9	136,7	105,7	139,6	150,2	112,7
Volume payé (M lb)	83,7	99,9	95,0	97,1	111,5	127,0	105,7	139,0	145,7	123,4
Revenu brut (M\$)	233,5	287,1	270,1	278,0	325,8	367,0	304,3	407,5	427,8	366,0
Revenu net (après contributions, M\$)	223,3	274,4	257,9	266,4	310,1	347,9	289,5	388,0	406,8	350,2

POURCENTAGE DE PAIEMENTS CUMULATIFS PAR ANNÉE-RÉCOLTE										
Année-récolte	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021
Régulier intracontingent	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%
Régulier hors contingent	100%	100%	-	-	-	-	-	-	-	-
Industriel	ND	ND	49,72%	52,02%	38,72%	42,35%	30,32%	46,52%	100%	100%
Industriel hors contingent	-	-	-	-	-	-	-	-	49,70%	100%
Prime du sirop d'érable biologique	100%	100%	95,51%	98,98%	98,92%	99,01%	96,94%	94,86%	96,32%	100%

Récolte 2021

Programme de paiements anticipés (PPA)

La récolte 2021 fut beaucoup moins généreuse que celle de 2020. Le PPA, offert en partenariat avec Agriculture et Agroalimentaire Canada (AAC), a permis aux producteurs et productrices acéricoles qui en ont fait la demande de recevoir différentes avances.

Dans un premier temps, ce programme aura permis d'émettre des avances à l'entaille sur la récolte 2021 de 70 millions de dollars aux 3 280 acériculteurs et acéricultrices y participant.

Par la suite, le volet d'avance sans classement permettait aux producteurs et productrices acéricoles de recevoir une avance avant classement d'une valeur de 50% basée sur la déclaration de leur production. Une valeur d'inventaire estimé était calculée et validée, puis 48,5% de l'avance provenait du PPA et 1,5% des fonds des PPAQ. Dès la fin mai, il a été possible de verser à plus de 711 producteurs et productrices acéricoles une valeur de 20,8 millions de dollars en avance sans classement.

Lorsque le classement était fait, les producteurs et productrices acéricoles recevaient des montants représentant 48,5% de la valeur du sirop d'érable livré et classé. Grâce aux liquidités détenues au fonds de gestion des surplus et au fonds d'administration du plan conjoint, les PPAQ bonifient le programme. L'avance au classement a débuté la saison à 65% et, au fur et à mesure que les liquidités des PPAQ le permettaient, la bonification s'appliquait. Le taux est passé à 70% en mai et a augmenté à 75% au début de juin. En date du 28 février 2022, ce même programme aura permis de verser à 4023 producteurs et productrices acéricoles participants des avances suivant le classement du sirop d'érable de 247,5 millions de dollars.

Comme par le passé, le gouvernement fédéral assume les intérêts sur la partie représentant jusqu'à 48,5% de la valeur du sirop d'érable livré (maximum 100 000 dollars par producteur) et l'organisation supporte tous les intérêts non couverts par ce programme. Cette aide du gouvernement fédéral aura représenté 765 780 dollars pour la récolte 2021.

Transfert de hors contingent

Le transfert de hors contingent permet à un acériculteur ou une acéricultrice qui n'a pas atteint son contingent de compléter celui-ci avec des valeurs produites hors contingent lors de récoltes antérieures. Cette année, les transferts ont représenté 10,6 millions de livres de sirop d'érable pour une valeur de 30,7 millions de dollars. Le tout a été payé selon les ventes réalisées dans l'année de commercialisation, soit à 100%.

Programme de financement de la réserve stratégique

Le programme de financement de la réserve stratégique permet aux producteurs et productrices acéricoles détenant une valeur d'inventaire de sirop d'érable sous contingent de recevoir une avance allant jusqu'à 50% de cette valeur. Le programme n'a pas été offert cette année dû aux paiements des années antérieures de juillet, d'octobre et de décembre.

Les ventes records des années précédentes auront permis la récupération de 100% des avances, soit de 13,8 millions de dollars, assurant ainsi le financement de la réserve stratégique à coût nul.

Les prix et le classement

Le tableau suivant démontre les prix de la convention de mise en marché. Pour l'année de commercialisation 2021, les prix ont été ajustés en fonction de la nouvelle classification du sirop d'érable: Doré, goût délicat; Ambré, goût riche; Foncé, goût robuste; Très foncé, goût prononcé et catégorie de transformation.

Le PPA aura permis de verser des avances suivant le classement du sirop d'érable de 247,5 millions de dollars.

PRIX* DE LA CONVENTION DE MISE EN MARCHÉ (EN DOLLARS CANADIENS)										
Classification du sirop d'érable	2013	2014	2015	2016	Classification du sirop d'érable	2017	2018	2019	2020	2021
Extra clair (AA)	2,92	2,92	2,92	2,95	Doré	2,95	2,95	2,95	2,98	2,99
Clair (A)	2,92	2,92	2,92	2,95	Ambré	2,94	2,94	2,94	2,94	2,95
Médium (B)	2,87	2,92	2,92	2,92	-	-	-	-	-	-
Ambré (C)	2,79	2,82	2,82	2,82	Foncé	2,85	2,85	2,85	2,87	2,88
Foncé (D)	2,52	2,55	2,55	2,55	Très foncé	2,55	2,55	2,55	2,55	2,55
Non conforme (NC)	2,22	1,80	1,80**	1,80**	Catégorie de transformation	1,80**	1,80**	1,80**	1,80**	1,80**

* Prix payé pour une livre de sirop d'érable

** Prix payé selon le pourcentage des ventes de sirop d'érable industriel

CLASSEMENT DU SIROP D'ÉRABLE EN VRAC				
Classification du sirop d'érable	Sirop d'érable régulier (M lb)	Sirop d'érable biologique (M lb)	Total (M lb)	Pourcentage
Doré	5,7	5,8	11,5	10,1
Ambré	28,5	31,4	59,9	52,8
Foncé	19,4	15,5	34,8	30,7
Très foncé	3,1	2,9	6,0	5,3
CT	0,2	0,3	0,5	0,4
RE	0,4	0,3	0,7	0,6
Total	57,3	56,1	113,4	100,0

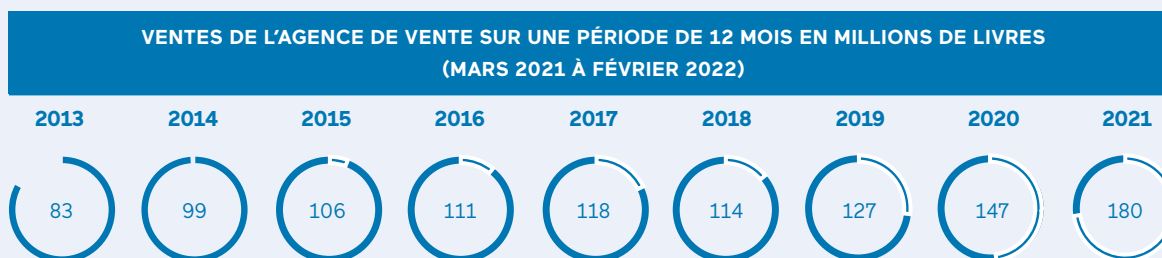
CT: sirop d'érable de catégorie de transformation

RE: sirop d'érable retenu

Les chiffres ayant été arrondis, leur somme peut ne pas correspondre exactement aux totaux présentés dans ce tableau.

Portrait des ventes

L'année 2021 en fut toute une! Une production moyenne, mais des ventes records de plus de 180 millions de livres de sirop d'érable. Cette augmentation représente une croissance de plus de 22,5% par rapport aux ventes de l'année précédente. Ce record de ventes a été possible grâce à la réserve mondiale de sirop d'érable mise sur pied par les producteurs et productrices acéricoles. Celle-ci a diminué de plus de 67 millions de livres et aura permis de répondre aux demandes du marché et de faire des paiements records aux acériculteurs et acéricultrices.



Encore cette année, on peut conclure que la pandémie n'a pas eu d'impact négatif sur la croissance du secteur acéricole. Les exportations canadiennes de sucre et de sirop d'érable ont continué elles aussi à croître au-delà des espérances des PPAQ en 2021. Ces exportations se chiffrent à 160,7 millions de livres, une hausse de 19,2%, ou 25,9 millions de livres, par rapport à 2020. Le total de ces exportations équivaut à plus de 590 millions de dollars en produits d'érable. Une partie de ces exportations vers les marchés américains ont été faites en vrac pour permettre de combler la production plutôt moyenne des producteurs acéricoles américains.

EXPORTATIONS CANADIENNES DE SUCRE ET DE SIROP D'ÉRABLE (MILLIONS DE LIVRES)

	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021
États-Unis	59,04	61,35	62,90	66,48	70,67	81,34	97,87
Japon	5,86	5,90	5,48	5,30	5,51	6,00	7,84
Allemagne	7,81	10,00	10,17	11,01	10,71	12,08	13,77
France	3,27	3,51	3,48	3,62	4,63	6,60	9,52
Royaume-Uni	5,03	5,37	5,35	5,33	5,43	7,91	8,59
Autres pays	11,79	13,07	13,76	14,68	14,61	20,97	23,19
Volume total (M lb)	92,80	99,20	101,14	106,42	111,56	134,90	160,78
Valeur totale (M\$)	359,51	381,39	382,11	405,54	429,91	515,28	590,07
Valeur (\$/lb)	3,87	3,84	3,78	3,81	3,85	3,82	3,67

Source: Agriculture et Agroalimentaire Canada, Service d'exportation agroalimentaire.





Réjeanne Alain
Directrice adjointe
Technologies de l'information

Technologies de l'information

Télétravail

Depuis mars 2020, faisant face à la crise sanitaire, une grande part des ressources ont dû passer en mode télétravail. L'équipe des technologies de l'information des PPAQ a fait l'acquisition d'équipements, d'outils et de logiciels afin de s'assurer de la continuité des opérations de l'organisation. Les méthodes de travail ont été adaptées et la plupart des réunions ont eu lieu en mode virtuel depuis.

Feuille 2 — Modernisation technologique

La modernisation des systèmes informatiques est un projet de grande envergure. Les PPAQ ont entamé le projet de refonte de la Feuille 2, un logiciel de gestion interne, afin de répondre aux besoins futurs des producteurs et productrices acéricoles. Des ressources spécialisées ont aidé à aiguiller le choix technologique et un plan de conversion a été mis en place. Une formation aux membres de l'équipe interne et aux consultants externes a été offerte pour faire de ce grand chantier un succès qui sera bénéfique pour l'ensemble de l'organisation.

Sécurité des données

Pour sécuriser les données de l'organisation, les PPAQ ont retenu les services d'une firme spécialisée pour effectuer des tests de vulnérabilité et d'intrusion de notre infrastructure réseau externe ainsi que d'applications stratégiques. L'objectif de cet audit était de minimiser les risques afin d'obtenir un niveau de sécurité assurant la confidentialité, l'intégrité et la disponibilité de nos actifs informationnels. Toujours dans l'optique de se protéger et d'être vigilants, une campagne de sensibilisation à l'hameçonnage a été déployée auprès des employés et des administrateurs.

ÉQUIPE

Robert Bergeron

Analyste-programmeur principal

Jinny Desrochers

Analyste d'affaires

Noémie Durand

Agente aux opérations

Éric Favreau

Agent assurance qualité logiciel

André Lachapelle

Analyste-programmeur principal

Jonathan Lafleur

Architecte de logiciel contractuel

Malek Letaief

Chargé de projet contractuel

France Sénécal

Rédactrice technique



Guillaume Provost
Directeur
Mise en marché et recherche

Mise en marché et recherche

ÉQUIPES

SERVICE AUX ACHETEURS

Kevin Andriamaharo

Agent planification logistique

Manon Boismenu

Technicienne aux opérations

Chantal Fortin

Comptable

Maxime Ruel

Agent aux opérations

QUALITÉ / INNOVATION ET RECHERCHE

Julie Barbeau

Conseillère à l'innovation
et au développement des marchés

Simon Forest

Chargé de projet développement
recherche appliquée

Dan Plamadeala

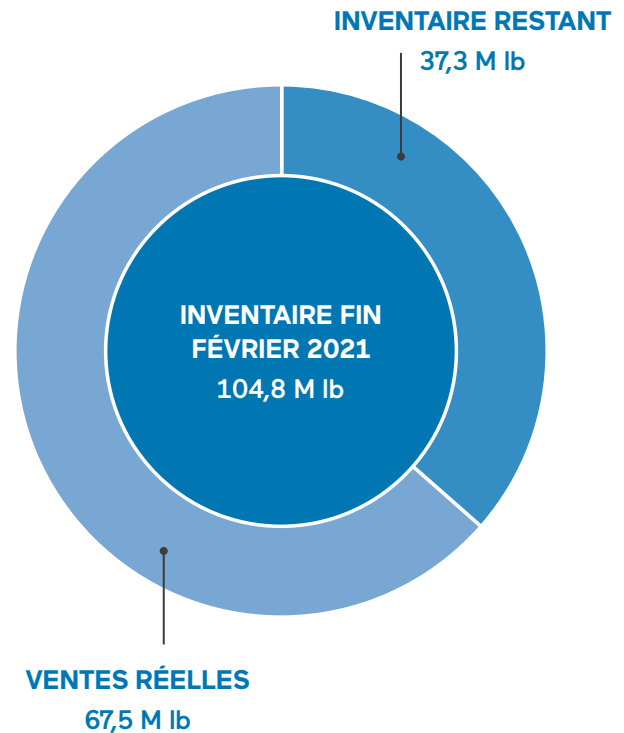
Chargé de projet Nouveaux produits
de l'érable

Au 28 février 2021, les stocks de la réserve stratégique étaient à un niveau de 104,8 millions de livres de sirop d'érable, pouvant venir supporter les futures demandes des marchés. Cependant, rien ne laissait présager que les stocks auraient été à un niveau de 37,3 millions de livres un an plus tard, au 28 février 2022 (28,49 millions de livres en sirop d'érable régulier et 8,81 millions de livres en sirop d'érable biologique).

Ainsi, les achats de la récolte courante de 112,7 millions de livres ajoutés à des ventes records de sirop d'érable pasteurisé de la réserve stratégique (67,5 millions de livres) ont amené des ventes extraordinaires pour l'année 2021 de près de 180,2 millions de livres.

Niveau de la réserve stratégique

- Au 28 février 2021, la réserve contenait 104,8 M lb
- Au 28 février 2022, la réserve était à 37,3 M lb



STOCKS RESTANTS =

Régulier: 28,49 M lb | Biologique: 8,81 M lb

Rappelons-nous que les objectifs du plan stratégique 2018-2023 des PPAQ reliés aux stocks étaient :

- **D’optimiser les niveaux de la réserve stratégique pour permettre une meilleure gestion des stocks en réserve;**
- **D’accélérer l’atteinte de l’équilibre des stocks de sirop d’érable de catégorie de transformation (CT) en lien avec la demande mondiale;**
- **De favoriser la croissance de la production des entreprises acéricoles.**

Par conséquent, trois différents dossiers ont été priorisés en 2021 afin d’augmenter l’offre de production, soit l’émission d’entailles, la construction d’un nouvel entrepôt ainsi que la formation des producteurs concernant la production de sirop d’érable biologique de qualité.

Voici quelques détails pour chacun de ces trois dossiers prioritaires.

1 – Émission de 7 millions d’entailles

En premier lieu, le travail de l’actuaire des PPAQ a permis d’identifier précisément les cibles minimales requises pour assurer la sécurité de l’approvisionnement. De plus, le CIE a partagé avec les PPAQ le niveau des stocks de ses membres au 28 février 2021. Ainsi, les PPAQ ont été en mesure d’ajouter à la croissance des ventes de l’agence de vente les prévisions de croissance pour les années à venir, le niveau des stocks de la réserve stratégique ainsi que l’augmentation de la productivité des érablières.

De cette façon, un portrait global des stocks au début de l’année de commercialisation est maintenant disponible, ce qui était impossible auparavant. Ceci outille davantage la filière et permet une meilleure planification des besoins, en nouvelles entailles par exemple.

Par conséquent, lors d’un conseil d’administration spécial qui s’est tenu le 15 juillet dernier, les administrateurs ont pris la décision d’augmenter le contingent intérimaire global de l’équivalent de 7 millions d’entailles pour les récoltes 2022, 2023 et 2024. Devant la demande croissante et l’augmentation des ventes, l’émission d’entailles permettra d’atteindre un équilibre des stocks de sirop d’érable pour les prochaines années.

2 – Réserve stratégique

Depuis la fin octobre 2021, les PPAQ sont officiellement propriétaires d’un terrain à Plessisville. L’acquisition de ce terrain permettra d’agrandir la réserve stratégique de sirop d’érable dans le Centre-du-Québec. Un nouvel entrepôt sera en construction sur ce terrain dès le printemps 2022. Ce projet s’inscrit dans le plan de développement des PPAQ. Les objectifs de la réserve stratégique sont de contribuer à stabiliser les prix du sirop d’érable sur le marché mondial ainsi que d’assurer un approvisionnement constant des marchés. De surcroît, le fonctionnement de la réserve est entièrement géré par les PPAQ et consiste en trois entrepôts dont ils sont propriétaires et qui sont situés à Laurierville (usine-entrepôt mise en activité en 2013), à Saint-Antoine-de-Tilly (entrepôt acheté en 2008) et à Plessisville (entrepôt bientôt en construction).

3 – Formation sur la production de sirop d’érable biologique de qualité

Depuis les cinq dernières années, malgré une hausse continue d’entreprises acéricoles adhérant à cette certification, les PPAQ peinent à répondre à la demande. À l’automne 2021, conscients des freins à la conversion, dix formations ont été offertes gratuitement aux membres des PPAQ (127 participants en ont profité).

Afin de démystifier la conversion à l’acériculture biologique, les objectifs de la formation étaient :

- 1. D’identifier ce qu’implique la certification biologique;**
- 2. De connaître les démarches à respecter pour devenir producteur de sirop d’érable biologique;**
- 3. D’être outillé pour réussir sa transition biologique.**

La formation sera offerte de nouveau à l’automne 2022.

CLASSEMENT 2021 DU SIROP D'ÉRABLE EN VRAC								
	Total	OK	Crochet	VR1	VR2	VR4	VR5 + CT	Retenu
M lb	151,21	102,11	25,02	12,77	1,41	4,85	4,07	0,97
Pourcentage	100%	74,77%	14,98%	6,40%	0,48%	2,03%	0,73%	0,62%

Le comité sur le classement des PPAQ, qui a comme mission de réévaluer le système de classement actuel, s'est réuni à plusieurs reprises au courant de l'année 2021. Au cours de ces rencontres, le comité a discuté de plusieurs enjeux en lien avec le classement, notamment l'instauration d'un nouveau système de hiérarchie des caractéristiques de saveurs, la modernisation des équipements ainsi que la mise en place d'un projet pilote concernant l'échantillonnage à la cabane.

Hiérarchie des caractéristiques de saveurs

La hiérarchie sera spécifiquement utilisée pour la caractérisation des sirops d'érable dans les codes d'intensité «VR». Selon ce nouveau système, un sirop d'érable sera classé selon la première caractéristique de saveur rencontrée dans la liste lorsque les sirops d'érable seront jugés plus complexes. En effet, la hiérarchie ne sera pas utilisée par le vérificateur lorsque la caractéristique de tête est franche et clairement identifiable. Cet outil a le mérite d'être simple et favorisera, dans une certaine mesure, la répétabilité des résultats entre les vérificateurs en uniformisant leur processus décisionnel. La hiérarchie des caractéristiques présentée dans la colonne de droite n'utilise que les catégories principales. Il nous apparaît en effet judicieux de ne pas utiliser les sous-catégories dans les sirops d'érable complexes afin de minimiser le risque d'erreur.



Hiérarchie des caractéristiques de saveurs :

- VR5
- VR4
- VR2
- VR1

De cette façon, un sirop d'érable ne présentant pas de note de tête claire et comportant des caractéristiques de brûlé (VR1) et d'antimousse (VR4) serait classé VR4 puisque c'est la première caractéristique rencontrée dans la hiérarchie.

Modernisation des équipements

Avec l'augmentation constante de la production de sirop d'érable, les opérations de classement sont de plus en plus sous pression. Afin de répondre à cette problématique, les PPAQ et Acer Division Inspection (ADI) ont entamé une série de projets pilotes afin de planifier une centralisation des opérations de classement dans des laboratoires spécialisés au cours des prochaines années.

En 2021, ADI a mis à l'essai une cinquième version du SpectrAcer^{MC} qui accélérera le classement tout en conservant les performances des versions antérieures de l'instrument. Le SpectrAcer^{MC}, qui permet de classer automatiquement une partie des sirops d'érable réguliers, a analysé seulement 13% de la production en 2021, mais cette proportion pourra augmenter significativement dans le futur avec l'arrivée de sa cinquième version. Finalement, ADI lancera prochainement d'autres projets pilotes visant l'automatisation des lectures du degré Brix et de la couleur du sirop d'érable afin de mettre en place un processus de classement complètement automatisé à la fine pointe de la technologie.

Avec l'augmentation constante de la production de sirop d'érable, les opérations de classement sont de plus en plus sous pression.

Échantillonnage à la cabane

Dans le but d'alimenter un futur laboratoire centralisé, les PPAQ ont implanté un projet pilote d'échantillonnage à la cabane dans une vingtaine d'érablières, qui commencera lors de la saison acéricole 2022. Dans le cadre de ce projet pilote, les producteurs et les productrices acéricoles échantillonneront eux-mêmes leur production et livreront leurs échantillons vers un laboratoire centralisé. Ces échantillons seront analysés lors de leur réception au laboratoire et comparés au classement obtenu par leurs barils lors du classement classique. Cette étude permettra ainsi de déterminer la faisabilité de cette méthode d'échantillonnage et pourra faciliter la centralisation prochaine du classement.

Dossiers du comité sur le classement pour 2022

- **Création d'un groupe de travail pour planifier la centralisation du classement;**
- **Révision du règlement sur le classement;**
- **Évaluation de la faisabilité de l'échantillonnage à la cabane dans le cadre du classement;**
- **Établissement d'un constat de la performance et du déroulement du classement lors de la saison 2022.**



Recherche et innovation des produits d'érable

La recherche, l'innovation et la valorisation sont des pierres angulaires pour la croissance et le développement de toute la filière acéricole. C'est à partir de cette prémisse que les PPAQ participent activement depuis plus de 15 ans à stimuler ce secteur, et ce, grâce au soutien financier de ses partenaires publics et privés, avec des investissements de plus d'un million de dollars par année dans des projets de recherche porteurs pour l'industrie. Cette approche a permis de générer plus de 65 publications scientifiques, dont certaines ont conduit à des aboutissements importants en termes de découvertes pour la valorisation de l'érable.

Pour 2021-2022, pas moins de huit projets ont été menés sur plusieurs sujets d'intérêt pour l'érable, autant à propos de ses dérivés que de ses extraits. Pour mener à bien ces projets, les PPAQ sollicitent la créativité et l'expertise des chercheurs de tous les horizons et disciplines, ici au Québec, mais également ailleurs, afin de répondre aux priorités des acériculteurs. Ces différents projets sont une suite logique de ce qui a été fait au cours des 15 dernières années. Ils mènent, à l'exemple de l'industrie laitière, à diversifier les revenus des producteurs et productrices acéricoles, mais également à maximiser les profits en utilisant tous les dérivés et composantes de l'érable.

À ces projets s'en ajoutent deux nouveaux :

- **Optimisation et mise à l'échelle d'un procédé de fabrication de produits à forte valeur ajoutée à partir du sirop d'érable;**
- **Cursus de l'érable (création des vidéos 201 et 301 et contenu pédagogique du module 301).**

Ces derniers pourront démarrer grâce à l'appui financier de nos différents partenaires: le MAPAQ, le Consortium de recherche et innovations en bioprocédés industriels au Québec (CRIBIQ), le ministère de l'Économie et de l'Innovation du Québec (MEI) et le Créneau Acéricole.

Une demande de projet pour Tartinérable — une innovation mariant érable et fibres fonctionnalisées — a été déposée au programme Agri-Science, volet Projets, d'Agriculture et Agroalimentaire Canada. Nous sommes toujours en attente d'une réponse de financement, mais nous avons déjà le soutien du Créneau Acéricole ainsi que celui du CIE pour ce projet qui s'inscrit dans la stratégie de valorisation des produits d'érable. Il permettra d'augmenter les deuxième et troisième transformations pour le développement de nouveaux produits spécialisés. De plus, il permettra d'accroître la valeur et la diversification des produits à base d'érable pour l'ensemble de l'industrie, de même que leur notoriété à titre d'agent sucrant naturel et complice d'une saine alimentation.

CURSUS DE L'ÉRABLE 201

Exploration culinaire de l'érable





Mylène Denicolai
Directrice
Promotion et développement des marchés

Promotion et développement des marchés

Des leçons mises en application

En 2021, le Service de la promotion et du développement des marchés a consolidé les acquis de 2020 et déployé une stratégie appuyée sur les expériences et les connaissances de l'année précédente. Forte des apprentissages de l'année 2020 qui a été ponctuée d'incertitudes, l'équipe a opté en 2021 pour des valeurs plus sûres, évitant ainsi de devoir annuler, repenser ou refaire certaines activités. Les promotions numériques ont pris encore plus de place en 2021, autant ici qu'à l'international : médias sociaux, influenceurs, plateforme MORDU, podcast, livret de recettes numérique au Royaume-Uni, etc.



Forte des apprentissages de l'année 2020 qui a été ponctuée d'incertitudes, l'équipe a opté en 2021 pour des valeurs plus sûres.

ÉQUIPE

Vincent Grondin

Agent de promotion
Communication numérique

Lynda Laplante

Technicienne à la promotion

Gwenaëlle Marchand

Conseillère à la promotion

David Marino

Conseiller à la promotion
et aux communications

Geneviève Martineau

Conseillère à la promotion
et aux communications

Cathy Petitjean

Technicienne administrative

Julie Touzin

Secrétaire

Le développement de recettes s’est avéré d’une grande importance puisque les gens sont beaucoup plus à la maison et cuisinent davantage. D’ailleurs, un sondage fait au Royaume-Uni et aux États-Unis a révélé que, pendant la pandémie :

- **40% des Américains ont mangé plus de repas à la maison;**
- **58% des Anglais ont déjeuné à la maison plus souvent;**
- **18% des Américains ont augmenté leur consommation de sirop d’érable;**
- **35% des Anglais ont cuisiné plus;**
- **8% : c’est l’augmentation du nombre de consommateurs anglais de sirop d’érable;**
- **42% des Anglais qui ont augmenté leur consommation de sirop d’érable trouvent que c’est un meilleur sucre pour la santé.**

Pour s’adapter à cette nouvelle réalité, plusieurs façons de cuisiner l’érable ont été offertes aux consommateurs. Il en fut de même pour les publicités télévisuelles diffusées à l’automne et lors du Bye Bye : au moment de prendre la décision stratégique d’investir en tant que commanditaire officiel de l’émission, il était impossible de connaître comment la situation pandémique évoluerait.

Toutefois, sachant que cette émission du temps des fêtes est un incontournable pour les Québécois, il a été décidé d’aller de l’avant. Encore une fois, la stratégie a visé juste puisque les cotes d’écoute ont dépassé celles de 2020 : 4,8 millions de téléspectateurs (Web et télévision combinés), soit l’émission la plus regardée de l’histoire de la télévision québécoise!

Des actions issues de la planification stratégique

Les actions découlant de la planification stratégique 2020-2023 ont guidé les activités 2021. Dans un premier temps, les investissements ont été revus afin d’injecter plus d’argent à l’international. Conséquemment, le budget pour le Québec a diminué de 13% par rapport à l’année précédente. Les activités de promotion déployées au Québec n’en étaient pas moins intéressantes. Toujours liées à la thématique «bon dans tout», des publicités pleine page sont venues se coller à d’autres annonceurs ou s’intégrer d’une façon habile et originale dans le média en question en faisant un lien avec l’érable. Cette idée non traditionnelle, qui poussait l’audace un peu plus loin, avait été initiée en 2020, mais a vraiment été exploitée en 2021 à une douzaine de reprises.

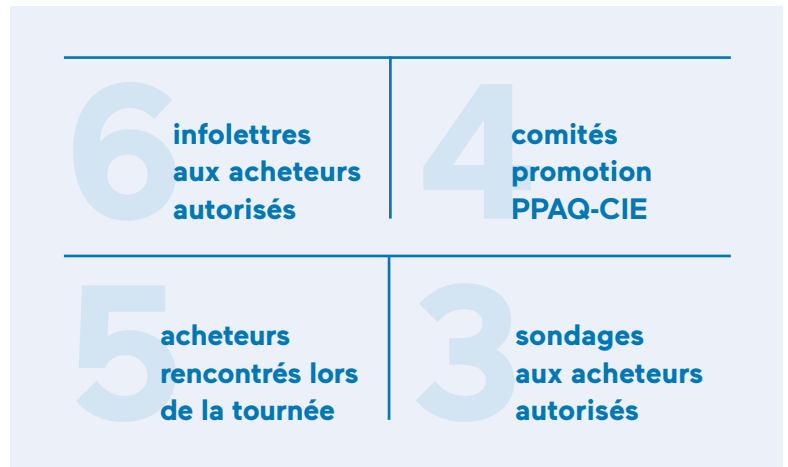


Dans la planification stratégique figurait également le questionnement sur le processus d'innovation dans la filière de l'érable et sur le rôle des PPAQ. Cette action, baptisée Innovérable, a été réalisée en 2021. Le projet a été présenté auprès de l'ensemble des joueurs de l'industrie et fait actuellement l'objet d'une consultation.

Quant au Cursus de l'érable 201, non seulement il a pris forme sous le titre «L'exploration culinaire de l'érable», mais un financement a été obtenu du MEI, par le biais du Créneau Acéricole, pour soutenir la suite du projet à hauteur de 50%. Les contenus ont été élaborés avec la collaboration d'Arnaud Marchand et de Philippe Mollé, deux chefs ambassadeurs, de Jean-Marc Guillot, meilleur ouvrier de France et chef au Reine Elizabeth, ainsi qu'avec la précieuse implication du Centre ACER. Le projet se poursuit avec le développement du cursus pédagogique 301 ainsi que la production des vidéos 201 et 301.

Parmi les autres actions inscrites à la planification stratégique, il était prévu d'investir davantage dans le Programme de promotion non générique (PPNG). En 2021, un projet PPNG volet industriel a été mis sur pied après une concertation avec le CIE. Ce dernier devrait prendre son envol en 2022.

Nous continuons aussi de solidifier les liens avec le CIE, qui sont essentiels au succès de nos différentes activités. Afin de communiquer de façon transparente et de tenir les acheteurs informés des offensives promotionnelles qui sont déployées ici et dans nos marchés internationaux, plusieurs actions sont mises en œuvre: comités promotion PPAQ-CIE, infolettres et tournée des acheteurs qui s'est poursuivie en 2021.



Viser dans le mille

En 2020 a eu lieu une consultation auprès du CIE et de l'industrie canadienne de l'érable pour valider si l'intérêt était toujours présent d'investir au Japon. La décision unanime de continuer à séduire ce marché s'est avérée juste et les résultats en témoignent. Des sondages auprès des consommateurs nippons, effectués en 2020 puis au début de 2022, ont démontré que les offensives stratégiques choisies ont visé dans le mille. Les trois grands objectifs établis pour ce marché avaient pour but:

- **De développer une appréciation pour l'érable** en racontant son histoire;
- **D'encourager la fréquence d'utilisation des produits d'érable** en misant sur leur aspect indispensable et la possibilité de les associer avec des produits culinaires locaux pour rehausser les mets et les boissons;
- **De favoriser une perception d'un produit de qualité supérieure** en valorisant le choix de l'érable pour évoluer vers un mode de vie plus sain.

Ainsi, avec des influenceurs, des publications sur les réseaux sociaux et une première promotion en lieu de vente, la fréquence d'achat a augmenté de 3,1 % par rapport à l'année précédente et la connaissance de l'utilisation du sirop d'érable s'est accrue de 6%.

Également, à la suite d'une recommandation de l'agence d'adapter le logo en japonais, le CIE et le Comité aviseur de l'industrie canadienne de l'érable ont été consultés. Avec l'aval de l'ensemble de la filière acéricole, le logo *Maple from Canada* a été traduit afin que le consommateur japonais comprenne spontanément ce qui est écrit et ce dont il s'agit.





Pascale Grothé

Directrice adjointe

Service aux producteurs et contingentement

Service aux producteurs et contingentement

Service à la clientèle

Puisque l'objectif est toujours de mieux servir les producteurs en offrant une plus grande accessibilité à l'équipe des PPAQ, une ligne téléphonique a été mise en place spécialement pour le contingentement. Les producteurs ont maintenant la possibilité de parler à quelqu'un lorsqu'ils choisissent l'option Contingent dans le menu téléphonique.

Télétravail

Pour faire face à la pandémie et répondre au besoin de travailler à distance, un système téléphonique a été implémenté. Ce dernier permet aux employés en télétravail de recevoir et d'enregistrer les appels des producteurs, de gérer le volume d'appels à distance ainsi que de compiler des statistiques.

Amélioration technologique

Le Web producteur a subi une amélioration qui permet maintenant aux producteurs d'envoyer leur demande d'adhésion au PPA électronique. Aussi, un nouvel outil a été implanté pour permettre le partage uniformisé de protocoles et de procédures, tant au bureau qu'à distance.

Puisque l'objectif est toujours de mieux servir les producteurs en offrant une plus grande accessibilité à l'équipe des PPAQ, une ligne téléphonique a été mise en place spécialement pour le contingentement.

ÉQUIPES

SERVICE AUX PRODUCTEURS

Patricia Bergeron

Technicienne aux opérations

Nathalie Bolduc

Technicienne aux opérations

Diane Dubé

Comptable

Marie-Ève Francoeur

Technicienne aux opérations

Nadège Evelyne Konan

Technicienne aux opérations

Véronique Senay

Technicienne aux opérations

CONTINGEMENT

Michel Benigno

Agent au contingentement

Linda Chhoa

Conseillère au contingentement

Jean-Philippe Vignola

Agent au contingentement



Sylvain Bernier
Coordonnateur
Règlementation

Règlementation

ÉQUIPE

Michel Bastarache – Agent à la réglementation

Annick Gosselin – Agente à la réglementation

Luc Guertin – Agent à la réglementation

Martine Létourneau – Technicienne administrative

Contingentement

Volet Relève

Le programme de relève a fait un retour en 2021 à la suite du report qui avait été demandé en 2020 par les PPAQ en raison de la pandémie. Malgré le contexte toujours présent en 2021, nous avons ouvert le programme de relève après avoir obtenu une décision de la Régie sur des modifications que nous avions demandées. Le tirage au sort a eu lieu le 30 juillet 2021. Douze gagnants se sont finalement partagé 80 000 entaillles. Comme il y avait eu l'annonce que les PPAQ allaient émettre 7 millions de nouvelles entaillles, les 331 dossiers admissibles de la relève qui n'ont pas été tirés au sort ont été transférés sans autre formalité au volet démarrage.

Règlement sur le contingentement

Nous avons finalement obtenu la décision de la Régie concernant notre nouveau règlement sur le contingentement à la suite de notre demande de changement réglementaire faite en août 2020. Plusieurs journées d'audience ainsi que des séances de travail ont été nécessaires pour en arriver à un résultat satisfaisant. Une façon de faire renouvelée lors de l'attribution de nouvelles entaillles, une mise à jour du calcul du volet croissance-réduction, l'introduction de la notion de vente d'eau d'érable et des ajouts pour considérer les stocks des producteurs-transformateurs pour le volet croissance-réduction font maintenant partie du règlement.

Ajout de 7 millions d'entaillles

Après avoir pris connaissance des résultats de la saison 2021, des ventes ainsi que du niveau des stocks de la réserve stratégique, le conseil d'administration des PPAQ a pris la décision d'ajouter 7 millions d'entaillles pour la saison 2022. Nous attendions la décision de la Régie pour notre nouveau règlement, qui est finalement arrivée le 2 septembre 2021. Dès lors, les PPAQ ont rendu accessibles les formulaires afin que les producteurs puissent faire leur demande soit au programme de démarrage, soit au programme d'agrandissement. Nous avons fait différentes présentations sous forme de webinaires afin de donner l'information aux producteurs, notamment en lien avec l'émission des 7 millions d'entaillles. Tout ceci a été mis en place au cours de l'automne 2021. Le 15 décembre, après avoir analysé près de 4 000 demandes, les PPAQ ont annoncé que les producteurs ayant choisi le mode d'attribution par tour de 200 entaillles se sont vus offrir au programme de démarrage la possibilité d'installer un maximum de 2 924 entaillles et de 3 222 entaillles au programme d'agrandissement. Des producteurs avaient également choisi le tirage au sort dans chacun des programmes. Il y a eu 39 gagnants au programme de démarrage pour un total de 356 171 entaillles. Pour le programme d'agrandissement, 29 gagnants se sont partagé 115 133 entaillles.

C'est donc dire que les PPAQ accueilleront au cours des trois prochaines années plus de 2 000 nouveaux producteurs.

À la suite de l'émission des entaillles le 15 décembre, l'équipe a été mise à contribution afin d'appliquer la nouvelle méthode pour ajuster le contingent. Des séances d'information ont été offertes en ligne afin d'expliquer cette nouvelle méthode.

Réglementation

Au cours de la saison 2021, le Service de la réglementation a commencé une enquête concernant un acheteur non autorisé qui récupère le sirop d'érable en barils de producteurs ne détenant pas de contingent. Plusieurs producteurs ont été rencontrés en lien avec ce dossier. Grâce à ces échanges avec les producteurs, nous avons pu finaliser des règlements à l'amiable. Les agents à la réglementation profitent de ces rencontres pour expliquer la réglementation régissant la production acéricole.

En dépit de la pandémie qui était toujours présente en 2021, les agents à la réglementation ont tout de même été actifs sur le terrain en réalisant près de 200 visites chez les producteurs. Le protocole mis en place en 2020 afin d'assurer la sécurité de nos agents et de nos producteurs lors de ces vérifications était toujours appliqué.

Au fil de la dernière année, 27 dossiers d'enquêtes ont été ouverts en lien avec des infractions à la réglementation ou à la Convention de mise en marché du sirop d'érable. Encore une fois, la majorité des nouveaux dossiers d'enquêtes se sont soldés par des ententes à l'amiable. Soixante-quinze dossiers sont toujours ouverts. Le montant des règlements à l'amiable représente une somme de 363 695,21 dollars qui sera versée dans le Fonds des dommages liquidés.

Encore cette année, nous avons fait le suivi de plus de 500 dossiers de producteurs qui exploitent des entailles sans contingent. Avec l'ajout des 7 millions d'entailles, nous souhaitons régulariser plusieurs dossiers. Les producteurs doivent démontrer annuellement que le sirop d'érable provenant de ces entailles est vendu directement aux consommateurs. Le producteur doit payer une pénalité de 1,20 \$ la livre sur le volume de sirop d'érable pour lequel il n'a pas été en mesure de prouver des ventes directes aux consommateurs. En outre, en vertu du règlement, ces producteurs ne sont pas admissibles à l'ajustement du contingent.

REAFIE

Ce nouveau règlement vient encadrer certaines activités propres à l'acériculture, comme le rejet des eaux de procédés, la construction des bâtiments et l'enfouissement de la tubulure. Les clauses dérogatoires qui figurent dans le règlement pourraient ne plus s'appliquer à des entreprises modifiant leur nombre d'entailles suffisamment pour être classées dans une autre catégorie de taille d'entreprise. Les nouvelles entreprises ne bénéficient pas, par définition, des clauses dérogatoires. Des demandes d'autorisation ou des déclarations de conformité peuvent être exigées dans certaines situations. Les PPAQ travaillent également en collaboration avec le Centre ACER et l'IRDA afin de créer des outils pour aider les entreprises acéricoles à respecter ce nouveau règlement.



Syndicats acéricoles régionaux

<p>Producteurs et productrices acéricoles Appalaches • Beauce • Lotbinière</p> <p>Lynda Deschênes 1135, boul. Vachon Nord Sainte-Marie (Québec) G6E 1M6 N° sans frais: 418 228-5588, p. 1225 Télé.: 418 478-1110 ldeschenes@upa.qc.ca</p>	<p>Syndicat des producteurs acéricoles du Centre-du-Québec</p> <p>Ghislain Leblond 2410, rue de l'Industrie Trois-Rivières (Québec) G8Z 4R5 Tél.: 819 697-2922, p. 241 Télé.: 819 697-0574 gleblond@spbois.qc.ca</p>	<p>Producteurs et productrices acéricoles de Lanaudière</p> <p>Xavier Lacoste 110, rue Beaudry Nord Joliette (Québec) J6E 6A5 Tél.: 450 753-7486, p. 223 Télé.: 450 759-7610 xlacoste@upa.qc.ca</p>	<p>Producteurs et productrices acéricoles de Montérégie-Ouest</p> <p>Jean Dumont 6, rue du Moulin Saint-Rémi (Québec) JOL 2L0 Tél.: 450 454-5115, p. 5213 jdumont@upa.qc.ca</p>
<p>Producteurs et productrices acéricoles Bas-Saint-Laurent • Gaspésie</p> <p>Mylène Gagnon 284, rue Potvin Rimouski (Québec) G5L 7P5 Tél.: 418 723-2424, p. 4112 N° sans frais: 1 800 463-8001 Télé.: 418 723-6045 mylenegagnon@upa.qc.ca</p>	<p>Producteurs et productrices acéricoles de la Côte-du-Sud</p> <p>Lynda Deschênes 1120, 6^e Avenue, bureau 100 La Pocatière (Québec) GOR 1Z0 Tél.: 418 856-3044, p. 3116 N° sans frais: 1 800 463-8001 Télé.: 418 856-5199 ldeschenes@upa.qc.ca</p>	<p>Producteurs et productrices acéricoles de la Mauricie</p> <p>Josée Tardif 230, rue Vachon Trois-Rivières (Québec) G8T 8Y2 Tél.: 819 378-4033, p. 249 Télé.: 819 371-2712 jtardif@mauricie.upa.qc.ca</p>	<p>Syndicat des producteurs acéricoles Outaouais-Laurentides</p> <p>Marc-Olivier Bessette 15, chemin de la Grande-Côte, bureau 200 Saint-Eustache (Québec) J7P 5L3 Tél.: 450 472-0440, p. 284 Cell.: 450 531-2150 mobessette@upa.qc.ca</p>
<p>Producteurs et productrices acéricoles de la Beauce</p> <p>Alain Roy 2550, 127^e Rue Saint-Georges (Québec) G5Y 5L1 Tél.: 418 228-5588, p. 1255 N° sans frais: 1 888 938-3872 Télé.: 418 478-1108 alainroy@upa.qc.ca</p>	<p>Producteurs et productrices acéricoles de l'Estrie</p> <p>François Roberge 4300, boul. Bourque Sherbrooke (Québec) J1N 2A6 Tél.: 819 346-8905, p. 128 Télé.: 819 346-2533 froberge@upa.qc.ca</p>	<p>Producteurs et productrices acéricoles de Montérégie-Est</p> <p>Jean Dumont 3800, boul. Casavant Ouest Saint-Hyacinthe (Québec) J2S 8E3 Tél.: 450 774-9154, p. 5213 Télé.: 450 778-3797 jdumont@upa.qc.ca</p>	<p>Producteurs et productrices acéricoles de Québec • Rive-Nord</p> <p>Stéphanie Desrosiers 5185, rue Rideau Québec (Québec) G2E 5S2 Tél.: 418 872-0770, p. 203 sdesrosiers@upa.qc.ca</p>



**Producteurs
et productrices
acéricoles du Québec**

555, boulevard Roland-Therrien, bureau 525
Longueuil (Québec) J4H 4G5
450 679-7021 / 1 855 679-7021

ppaq.ca

Design graphique: duvaldesign.ca
Photographies: Hélène Bouffard